



COURS EN TECHNOLOGIE DU COTON

INFORMATION SUR LE COURS DE FORMATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS LA FILIÈRE COTON QUI SE TIENDRA À L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DE LAVRAS (UFA), DANS LA VILLE DE LAVRAS, DANS L'ÉTAT DE MINAS GERAIS, AU BRÉSIL, EN 2017, DANS LE CADRE DU PROJET BRA/12/002/S006 "PROJET RÉGIONAL POUR LE PERFECTIONNEMENT DE TECHNICIENS AFRICAINS EN COTONICULTURE"

LE MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU BRÉSIL (MRE), par le biais de l'AGENCE BRÉSILIENNE DE COOPÉRATION (ABC) et de l'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DE LAVRAS (UFA) rend publiques les instructions pour l'inscription pour le **Cours de Formation et de transfert de technologie dans la filière coton**, dont les places disponibles seront remplies selon les conditions établies dans le présent avis.

1- HABILITATIONS ET PLACES

- a) L'Université Fédérale de Lavras, UFLA, se chargera de délivrer le cours de Formation et de transfert de technologie dans la filière coton ;
- b) Le cours en question dans le présent avis offre trente-sept (37) places.
- c) Les places seront remplies, preferablement, par des participants indiqués par les institutions du secteur du pays dans le context des projets Cotton 4 + Togo et Cotton Vittoria: ITRAD, au Chade; ITRA au Togo, INRAB au Benin; INERA à Burkina Faso; IER au Mali; COGERCO/ISABU au Burundi.
- d) Pour les pays présentement sans partenariat avec le Brésil dans le secteur (Côte d'Ivoire , Sénégal et Cameroun) les indiations seront faites par les institutions du secteur.
- e) Les inscriptions de professionnels originaires et ou résidents dans les pays africains suivants seront acceptées : Tchad (5 places), Togo (5 places), Bénin (5 places), Burkina Faso (5 places), Mali (5 places), Burundi (6 places), Côte d'Ivoire (2 places), Sénégal (2 places) et Cameroun (2 places);

2- CONDITIONS POUR S'INSCRIRE

2.1 Les inscriptions des profils suivants seront acceptées :

- a) Techniciens exerçant des activités d'assistance technique et de vulgarisation agricole, liées à la mise en œuvre dans les unités d'apprentissage et communautaires des projets de coopération technique dans le secteur du coton des pays éligibles et répertoriés au paragraphe d), ou
- b) Professionnels de niveau supérieur (Universitaires) diplômés dans des cours de sciences agraires ; ou
- c) Professionnels de niveau supérieur (Universitaires) diplômés dans d'autres domaines de connaissances, pouvant démontrer leur participation et leur domaine d'intervention dans des projets de culture du coton.

2.2 Période d'inscription : du 1^{er} au 10 février 2017.

- a) Les inscriptions sont à faire en remplissant le formulaire d'inscription à télécharger sur le lien : http://www.abc.gov.br/imprensa/mostrarconteudo/689, à partir du 1^{er} février 2017 :
- b) Les documents suivants sont à envoyer par courriel à l'adresse **courscotonbresil@abc.gov.br**:
 - Formulaire d'inscription rempli ;
 (Les formulaires remplis manuellement ne seront pas acceptés)
 - Curriculum Vitae;
- Lettre de présentation, élaborée par le propre candidat, expliquant les raisons de sa volonté de participer au cours, sa disponibilité et ses domaines d'activités dans l'exercice de sa profession, ainsi que son expérience en cotoniculture.
- c) Toutes les informations fournies dans le formulaire d'inscription seront de l'entière responsabilité du (de la) candidat(e) de sorte que toute information constatée incorrecte rendra l'inscription nulle.

3 - DES CANDIDATS ET CONFIRMATION DES PLACES

a) La liste du (des) candidat(s) sélectionné(s), dans les limites des places offertes à chaques pays, dans le cadre du cours, sera divulguée au plus tard le 6 mars 2017, sur la page web de l'ABC http://www.abc.gov.br/imprensa/mostrarconteudo/689.

- b) Les participants seront informés par courrier électronique à l'adresse informée dans leur formulaire d'inscription; il leur sera prié de répondre au communiqué de confirmation de sélection en envoyant les justificatifs suivants à l'adresse du processus de sélection : courscotonbresil@abc.gov.br:
 - Photocopie du diplôme du cours universitaire ; ou
 - Photocopie du diplôme post-universitaire ; ou
- Document prouvant leur expérience et leur domaine d'activité dans le secteur cotonnier (exemple : certificat de conclusion de cours technique, contrat de travail, lettre avec papier à en-tête de la hiérarchie immédiate de l'institution employant la personne, etc.);
 - le Formulaire du "Vendor" (sera envoyé par e-mail au candidat) et ;
 - **Photocopie du passeport** (la page comportant la photo)
- e) Ces documents, à envoyer entre le 07 et le 08 mars 2017, confirmeront l'intérêt du candidat à participer au cours.
- f) Les candidats **N'ayant PAS envoyé** les documents dans les délais établis au paragraphe e) seront remplacés par les candidats suppléants.
- g) Les candidats sélectionnés obtiendront leur **visa temporaire**, gratuit, auprès de l'Ambassade du Brésil, dans les pays participants sus mentionnés. Les candidats choisis du Burundi et du Chad obtiendront leurs visas auprès de l'Ambassade du Brésil à Nairobi et Yaoundé, respectivement.

4 - STRUCTURE DU COURS

- a) Le cours sera administré à l'Université Fédérale de Lavras, dans la ville de Lavras, dans l'état Minas Gerais, au Brésil.
- b) Le cours, d'une durée prévue de trois (3) mois, se déroulera du 10 avril 2017 au 07 juillet 2017.
- c) La charge horaire totale du cours sera de trois cent vingt (320) heures de cours présentiels. Les cours théoriques et pratiques seront donnés en portugais et traduits simultanément en français.
- d) des déplacements techniques sont également prévus dans 3 régions de production de coton différentes de l'état de Minas Gerais, au Brésil : la Région du Nord de Minas Gerais (dans les villes de Catuti et de Mato Verde), la Région du Triangle Mineiro (dans la ville d'Uberlândia) et la Région du Haut Parnaíba (dans la ville de Patos de Minas). Des

- déplacements techniques seront également effectués dans des domaines agricoles du Sud de Minas Gerais pour la réalisation des cours pratiques.
- e) Les participants seront logés à l'hôtel, au campus de l'Université, en pension complète pendant toute la durée du cours.
- f) Les participants recevront leurs **billets d'avion** (aller et retour) et une **assurance voyage**, ainsi que tout le matériel nécessaire pour mener les activités pédagogiques.
- g) Le transport, le logement et l'alimentation nécessaires pour participer aux activités planifiées en dehors de l'UFLA seront fournis.

4.1 Le programme technique du cours inclura les activités de production de coton à suivre :

- a. Organisation de la production de la filière coton ; Chaîne de production du coton et marché.
- b. Facteurs agro-météorologiques en milieu agricole ; Zonage agro-climatique.
- c. Physiologie du cotonnier ; Botanique ; Phénologie ; Gestion des systèmes de culture.
- d. Gestion des sols ; Mécanisation et agriculture de précision ; Technologies pour l'agriculture familiale.
- e. Nutrition minérale du cotonnier ; Fertilité du sol ; Recommandations de fertilisation.
- f. Technologie de production de graines; Recommandations de variétés ; Amélioration génétique des plantes et transgénèse.
- g. Contrôle et mitigation de ravageurs, maladies et plantes invasives.
- h. Technologie de gestion de la croissance ; Maturation de fruits ; Utilisation de dessiccateurs.
- i. Technologies de récolte et post-récolte.
- j. Durabilité et bilan énergétique ; Gestion et conservation des ressources naturelles.
- k. Technologie et traitement des fibres ; Industrialisation; Traçabilité de la production.
- l. Intégration travail du sol/élevage ; Utilisation du coton-graine et des résidus pour l'alimentation animale.
- m. Bioénergie à partir des huiles et de la biomasse résiduelle de coton.
- n. Coûts, rentabilité et coefficients techniques ; Aspects économiques de la culture du cotonnier.
- e. Sécurité au travail ; Législation ; Commercialisation (importation et exportation) de fibres et produits textiles.
- p. Des activités hors cours, toujours sous la responsabilité de l'Université Fédérale de Lavras, sont également au programme.

5 – DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) L'Agence Brésilienne de Coopération et la coordination technique du Cours de formation et de transfert de technologie de la filière coton de l'Université Fédérale de Lavras seront chargées de toute le processus traité dans le présent avis public.
- b) Le respect des procédures et des délais établis dans les normes de cette avis, ainsi que la vérification des documents exigés pour l'inscription sera de la responsabilité exclusive des candidats.
- c) L'inscription du (de la) candidat(e) implique la connaissance et l'acceptation expresse des normes et informations présentées dans le présent avis.

Pour plus de renseignements, contacter la coordination à l'adresse électronique: courscotonbresil@abc.gov.br.

6 – CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Activité Date Adresse

a) Divulgation du règlement du 31/01 au 10/02

http://www.abc.gov.br/imprensa/mostrarconteudo/689

b) Période d'inscription du 01^{er} au 10/

http://www.abc.gov.br/imprensa/mostrarconteudo/689

c)Divulgation de listte des parteicipants au plus tard 06/03

http://www.abc.gov.br/imprensa/mostrarconteudo/689

d) Confirmation de participants les 07 et 08/03

e) Obtention du visa au plus tard 05/04 Ambassades du Brésil dans les

pays

f) Voyages au Brésil 07/04 Pays d'origine à destination de

São Paulo, Brésil

g) Début du cours 10/04 UFLA, Lavras

Aéroport de São Paulo – Vol au au pays d'origine